

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY  
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1  
**COMMUNE DE SAINT-OURS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016**

Le 8 février 2016 à 20 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 3 février 2016 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

**Présents** : Mesdames Janine BONNET, Martine GELLOZ et Marie-Eve SAILLET, Noëlle BON-BETEMPS et Emilie GIRAUD, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, Brice FANTIN, Patrick MATHIEUX, Denis MATHIEUX-PANTIN, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN et Olivier SUPERNANT

**Absents excusés**:

**Secrétaire**: Madame Martine GELLOZ

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2016** : approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 01/2016 : Convention de groupement de commande entre la commune de Saint-Ours et le syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau du Sierroz pour les travaux d'aménagement et de sécurité.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Sierroz (S.I.A.E.) ainsi que la Commune de SAINT-OURS entreprennent la réalisation de travaux **d'aménagements de sécurité sur la RD211, Route de la Fromagerie, pour le renforcement du réseau d'eau potable.**

Le programme des travaux prévoit :

- La mise en œuvre de plateaux dénivelés et la création d'un cheminement piéton
- Le renforcement du réseau d'eau potable et du dispositif de défense incendie, la reprise des branchements particuliers.

Les compétences sont réparties comme suit :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Sierroz (S.I.A.E.) : Renforcement du réseau d'eau potable.

Commune de SAINT-OURS : Aménagements de sécurité, création d'un cheminement piéton.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux concomitants, il est souhaité de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes.

Les travaux décrits ci-dessous doivent être menés conjointement.

Le groupement est soumis pour la procédure de passation du marché public de travaux au Code des Marchés publics.

Le tableau ci-dessous ventile le programme des prestations par le maître d'ouvrage :

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Objet des travaux</b>
Commune de SAINT-OURS	Aménagements de sécurité, création d'un cheminement piéton
Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Sierroz	Renforcement du réseau d'eau potable

**Allotissement :**

Lot n°1 : Travaux de structure et réseaux

Lot n°2 : Travaux de revêtements bitumineux

Lot n°3 : Signalisation verticale et horizontale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention de groupement de commandes annexée en désignant le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Sierroz, coordonnateur du groupement en précisant l'étendue de son rôle.

Et décide de désigner les membres (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune de SAINT-OURS dans la Commission ad-hoc du groupement de commandes de sélection des candidats :

Titulaire : Monsieur REBELLE Christian

Suppléant : Monsieur MATHIEUX-PANTIN Denis

Le maire est autorisé à signer le marché public et toutes les pièces d'exécution du marché public à venir et à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché le 11 février conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 11 février 2016.

Le Maire